COMMUNE SOULAC SUR MER

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : SOULAC

Synthèse de l'année 2018

0116

000423

L'eau alimentant la commune provient de deux forages profonds captant les nappes du Crétacé situés à Soulac sur Mer et trois forages captant l'Eocène appartenant au syndicat de productio n de la Pointe de Grave. Elle subit un traitement simple de déferrisation et de chloration renforcée (afin de réduire le risque de prolifération de légionelles dans le réseau de distribution) dans les stations de Soulac sur Mer et de Vensac avant mélange et distribution dans le réseau. Les périmètres de protection ont été établis. Le service des eaux de Soulac sur Mer exploite le réseau et assure une autosurveillance de la qualité des eaux.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 31 analyses bactériologiques et 31 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.	Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire. Valeur maximale relevée : 0,90 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).	Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,72 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.	Valeur moyenne relevée : 1,21 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.	La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. La présence de légionelles dans le réseau n'a pas été détectée. Afin de réduire le risque de développement des légionelles au niveau des cumulus et des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage pour éviter les brûlures, de vidanger et, régulièrement, de détartrer les ballons d'eau chaude, les pommes et flexibles de douches et les filtres de robinet.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Il a été noté ponctuellement une non conformité pour le paramètre fluorures.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 0557014544 – Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr